



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2024

Nombre de conseillers en exercice : 15 – Quorum : 8

Présents :

Mme Sandra HÄHLEN, maire, Mme Virginie FALCINELLA-GILLARD, Mme Audrey WEST-LAMY, M. Yves CHALUMEAU, adjoints

Mme Anne LE GUIRIEC-ROY, Mme Claudine MILLER, Mme Sandrine DEBRAND, M. Benoit RATTE, M. Michel ROCHET, M. Daniel FERNIOT.

Absents excusés : M. Georges MONNIER donne pouvoir à Mme Sandra HÄHLEN, Mme Emilie DACLIN, M. Sylvain GONI SAN MARTIN donne pouvoir à M. Benoit RATTE, Mme Patricia BOIVIN, Mme Jocelyne GENELETTI donne pouvoir à M. Michel ROCHET.

Madame Audrey WEST-LAMY est nommée secrétaire.

L'ordre du jour est adopté.

Le compte-rendu de la séance du 22 mars 2024 est adopté.

Deux représentants du SIDEC, M Laurent BOUSSON énergéticien et Mme Virginie LE PENVEN coordinatrice administrative et financière, sont venus présenter le projet de réseau de chaleur.

Deux solutions possibles : ° Création d'une chaufferie vers le champ de foire,
° Raccordement à la chaufferie du lycée du bois existante qui est surdimensionnée, solution retenue.

Une réflexion a été menée avec la Région pour optimiser la chaufferie du lycée dont ils sont propriétaires. Une vente des installations à la commune a été envisagée mais coût d'entretien trop lourd pour être supporté par le budget communal. Le Sidec a donc décidé de se constituer en Société Publique Locale (SPL) et de se porter acquéreur auprès de la Région. Le gymnase est déjà raccordé. Il pourrait être envisagé une alimentation des immeubles de La Maison Pour Tous, la gendarmerie, la mairie, la maison de santé, les studios, l'institut des compagnons, la salle des fêtes et les deux écoles sachant que certaines chaudières sont vétustes.

Mme le Maire informe du transfert de compétence au Sidec pour la réalisation d'une étude de faisabilité. Si le projet n'est pas viable, le transfert de compétence est caduc.

Délibération n° 28-2024

Transfert de compétence production de chaleur au Sidec

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1321-1 et suivants et L. 5721-2 et suivants,

Vu les statuts du Sidec du Jura approuvés par arrêté préfectoral en date du 15 novembre 2021, notamment ses articles 6 et 7,

Considérant que l'article 6 des statuts du Sidec prévoit que chaque membre peut transférer au syndicat une ou plusieurs compétences relevant de toutes activités et actions liées à l'énergie, en vue du développement des énergies sous toutes leurs formes et notamment la production de chaleur,

Considérant que la ville a déjà transféré la compétence électricité,

Considérant l'intérêt que présente pour la ville la réalisation d'un réseau de production de chaleur sur son territoire,

Propose de transférer la compétence création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur au Sidec du Jura à compter du 1^{er} juillet 2024,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'approuver le transfert de la compétence création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur détenue par la ville au Sidec du Jura à compter du 1^{er} juillet 2024.
- autorise Mme le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération nécessaires à l'exercice de la compétence transférée.

Délibération n° 29-2024 **Rapport d'activités 2023 de la CCVA**

Mme le maire informe que la CCVA (Communauté de Commune du Val d'Amour) a adressé son rapport d'activités 2023.

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport fait l'objet d'une communication par la mairie au conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- prend acte du rapport d'activités de la CCVA (Communauté de Commune du Val d'Amour) pour l'exercice 2023.

M. Etienne Rougeaux, président de la communauté de communes est venu présenter le rapport d'activités 2023. Ce rapport est à la disposition des administrés en mairie.

Délibération n° 30-2024 **Subvention 2024 panier arboisien**

Madame le Maire explique que le panier arboisien géré par l'unité locale de la Croix Rouge Française a aidé 16 familles pour 31 personnes sur la commune pour l'année 2023. Leur action consiste à distribuer de l'aide alimentaire aux familles sur attestation des services sociaux après étude de leurs dossiers et suivant leur « reste à vivre ». L'association sollicite la commune pour une aide financière afin de couvrir leurs frais de fonctionnement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide de verser une subvention de 300 € au Panier Arboisien au titre de l'année 2024.
- autorise Mme le Maire à mandater ladite subvention.

3 votes contre : M. Michel ROCHET, Mme Jocelyne GENELETTI, M. Daniel FERNIOT.

Délibération n° 31-2024 **Subvention 2024 restos du cœur**

Madame le Maire explique que « les Restos du Cœur » est une association loi de 1901, reconnue d'utilité publique, sous le nom officiel de « les Restaurants du Cœur – les Relais du Cœur ». Ils ont pour but d'aider et d'apporter une assistance bénévole aux personnes démunies, notamment dans le domaine alimentaire par l'accès à des repas gratuits, et par la participation à leur insertion sociale et économique, ainsi qu'à toute action contre la pauvreté sous toutes ses formes. Une aide financière pourrait leur être apportée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide de verser une subvention de 300 € aux Restos du Cœur au titre de l'année 2024.
- autorise Mme le Maire à mandater ladite subvention.

3 votes contre : M. Michel ROCHET, Mme Jocelyne GENELETTI, M. Daniel FERNIOT.

Suite à la proposition de Madame le Maire concernant les subventions allouées au panier arboisien et aux restos du cœur, Michel ROCHET demande si l'on a une lisibilité concernant les familles aidées. Mme le Maire répond que non, nous n'avons aucune lisibilité concernant les 16 familles aidées pour 30 personnes par le panier arboisien.

Monsieur Rochet fait remarquer que de nombreuses personnes refusent de travailler malgré un très grand nombre de postes offerts dans le monde industriel et économique. Exemple : si Mme Geneletti est absente du conseil, c'est tout simplement parce qu'elle travaille. Elle est à la retraite mais a été sollicitée par l'employeur car les personnes viennent voir cet emploi et après 2 h ou 2 jours décident de ne pas rester, ce travail est trop pénible.

Monsieur Rochet propose que l'on laisse les particuliers soutenir ces 2 organismes et s'oppose, ainsi que M. Ferniot, à ces deux délibérations.

QUESTIONS DIVERSES – COMMUNICATIONS

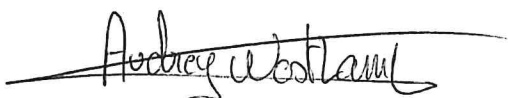
Mme le Maire informe :

- Tour de l'Avenir : Une réunion publique est organisée le 14 mai 2024 à 20h à la salle des fêtes. Des flyers seront distribués dans les boîtes aux lettres des habitants. Le vélo construit par les compagnons et installé à Arbois sera rapatrié sur la commune pour l'évènement et rendu à la ville d'Arbois.
- Fleurissement : Le 5^{ème} prix des villes et villages fleuris a été attribué à la commune. Remerciements à Mme Virginie Falcinella-Gillard et à tous les bénévoles qui ont œuvré en amont. Les plantations pour le fleurissement de la commune auront lieu les 15, 22 ou 29 mai. L'arbuste, cadeau du fleurissement 2021 et planté sous la pyramide, a été volé.
- Vide greniers : Le vide-greniers, organisé par le foyer rural, qui devait avoir lieu le 28 avril 2024, est annulé pour cause de mauvais temps annoncé.
- Cyclotourisme : La course cycliste Michel Charlier traversera la commune le 4 mai 2024.
- Cérémonie du 8 mai : Elle aura lieu à Port-Lesney à 10h15.
- Cérémonie du 18 juin : Elle aura lieu à Grange de Vaivre.
- Pôle d'Echange Multimodal : L'inauguration aura lieu le 22 mai 2024 à 14h30 à la gare de Mouchard.
- Randonnée : La 33^{ème} randonnée pédestre du Val d'Amour aura lieu le 26 mai 2024. Départ de la commune de Belmont.
- Prochain conseil municipal : le mercredi 29 mai avec la présence du cabinet Zou pour la présentation du projet du champ de foire.
- Le panneau d'entrée d'agglomération sur la route de Certémery n'est toujours pas remis. Les services du département ont passé une commande.
- Gymnase : l'expertise a encore été repoussée. Elle devrait avoir lieu le 18 juin 2024. A voir si l'on peut commencer les travaux sans avoir le montant du dédommagement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h47.

Le secrétaire de séance

Audrey WEST-LAMY



le Maire



Sandra HÄHLEN